

# Trophées Bus&Car 2019

## Trophée de l'Innovation Règlement du concours

Destinés aux acteurs du marché du transport routier de voyageurs et du tourisme, les Trophées Bus&Car ont pour ambition d'identifier et de valoriser les meilleures initiatives du secteur. Les Trophées Bus&Car constituent un véritable outil de benchmarking pour les professionnels du TRV et leurs partenaires. La cérémonie de remise des Trophées, organisée début décembre à Paris, constitue un événement majeur pour la profession.

Six Trophées sont décernés : Trophée du Transporteur de l'année ; Trophée de la Desserte de l'année ; Trophée de l'Innovation ; Trophée du meilleur Accueil Groupe ; Trophée du meilleur Produit Groupe ; Trophée du meilleur Service Groupe, ainsi qu'un Prix Spécial du jury.

L'attribution du Trophée de l'Innovation par Bus&Car est relayée par les différents canaux médiatiques du titre : magazines Bus&Car Connexion et Bus&Car Tourisme de Groupe, newsletters et site internet, réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter).

# Règlement du concours

## I - Conditions de participation

Les Trophées Bus&Car sont ouverts à toute entreprise basée en France, active dans le secteur de la mobilité et du transport de voyageurs, ainsi qu'à toute entreprise fournissant des services aux transporteurs.

1. Le lauréat du Trophée de l'Innovation est le dirigeant, actionnaire de l'entreprise, exerçant au quotidien la responsabilité légale et opérationnelle, ayant mandat et attestations, d'une entreprise ou de la filiale d'une entreprise qui aura développé l'innovation lauréate. La remise du Trophée aura lieu début décembre, à Paris.
2. Le Trophée de l'Innovation récompense un produit ou un service à caractère innovant, mis en œuvre dans le domaine du transport routier de voyageurs.
3. Les membres du jury représentent intuitu personae leur mandat (présence aux réunions, délibérations et droit de vote). Ce mandat ne peut être transmis ou délégué.
4. La sélection des candidats au Trophée de l'Innovation se fait sur la base des dossiers de candidature, spontanés ou sollicités. La rédaction de Bus & Car est constituée en comité de sélection pour valider les candidatures répondant aux critères.
5. Le Jury se réunit une seule fois pour désigner son président, et élire l'Innovation de l'année.
6. En cas d'égalité, il revient au président du jury de trancher. Des pièces supplémentaires pourront être demandées aux candidats concernés.
7. Chaque membre du jury dispose d'une voix. Seuls les membres du jury présents peuvent voter. Aucune délégation de pouvoir n'est admise. Le vote est à bulletin secret. Un seul nom est autorisé par bulletin de vote. Les votes blancs sont interdits. L'Innovation de l'Année est élue à la majorité simple.

# Règlement du concours

## II - Jury

Les candidatures seront examinées et présélectionnées par le comité de rédaction, puis soumises à un jury indépendant et souverain composé d'acteurs nationaux spécialistes du domaine du transport et de la mobilité.

La sélection des lauréats s'effectue en 2 étapes :

- 1<sup>re</sup> phase : confirmation de l'éligibilité des dossiers par le comité de rédaction
- 2<sup>e</sup> phase : vote du jury composé de professionnels du secteur.

Si l'un des membres du jury est partie prenante d'un projet présenté, celui-ci s'abstiendra de participer à la délibération du jury.

La voix du président du jury est prépondérante en cas d'égalité.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter le présent règlement.

## III – Critères d'attribution du Trophée de l'Innovation

- Qualités techniques du produit ou du service
- Réponse à une demande réelle / ou identification d'un besoin latent
- Facilité de mise en œuvre et d'appropriation